



REGLEMENT RESIDENCE CAMPO SMITH

1. La résidence Campo Smith est composée d'appartements de typologie diverse à usage touristique, avec la possibilité d'effectuer le service d'apparhotel (bed&breakfast, demi-pension, pension complète). L'assignation des logements est soumise à la disponibilité et les éventuelles préférences seront satisfaites dans les limites du possible. La demande d'un appartement spécifique (nombre, étage, orientation) sera prise en considération sans que celle-ci représente un titre de garantie.
2. La réservation sera considérée confirmée après accord avec la Direction concernant le tarif et suite au versement de la caution (conformément à l'article 1382 c.c., égal à 30% du montant du séjour complet) à faire parvenir, par virement ou de préférence par carte de crédit, dans un délai de 5 jours après l'acceptation de la demande. Le solde total devra être réglé 7 jours avant la date de début du séjour.
3. Le prix de la location est établi au moment de la réservation suivant le catalogue de prix saisonniers (publié sur www.residencecamposmith.com). Certains tarifs pourraient subir des variations selon la période, la disponibilité ou des offres éventuels et des actions promotionnelles.
4. Au cas où, le client, pour une raison quelconque, voudrait se dédire du contrat, les suivantes pénalités seront appliquées : annulation avant 30 jours, restitution complète de la caution ; annulation entre 29 et 21 jours avant le début du séjour, restitution du 10% de la caution ; annulation entre 20 et 14 jours avant le début du séjour, le montant total de la caution sera retenu ; entre 13 et 7 jours sera retenu 50% du prix total du séjour ; entre 6 jours et le « no-show » du client le prix total du séjour sera retenu.
5. L'horaire de consigne de l'appartement (check-in) est fixé à partir de 17h00 jusqu'à 22h00 du jour d'arrivée. Au cas où le client ne pourrait pas occuper l'appartement à la date, dans la plage horaire prévue par le contrat, il est tenu de le signaler à la Direction et de parvenir à un accord sur de nouvelles modalités de check-in. L'appartement sera disponible pour le client jusqu'à 10h00 du jour de départ, afin de permettre au personnel d'effectuer les contrôles et les opérations de remise en état de l'appartement. D'éventuels retards dans la consigne des clés causeront le débit d'un jour de séjour supplémentaire en le retirant de la caution ou, en alternative, de la carte de crédit en garantie.
6. L'appartement ne pourra pas être occupé par un nombre de personnes (bébés/nourrissons inclus) supérieur à celui indiqué et convenu au moment de la réservation. Le client qui effectue la réservation est responsable des déclarations concernant les personnes présentes dans l'appartement, en conformité aux normes de Sécurité Publique et aux normes régionales concernant les enquêtes statistiques ISTAT. Il est nécessaire de déclarer dans les meilleurs délais à l'accueil les éventuels
7. changements concernant les présences, à l'entrée et/ou au départ, donnant les coordonnées personnelles du visiteur, ainsi que ses documents d'identités en cours de validité.
8. Au moment du check-in le client doit verser une caution de 150, 00 euros. Cette somme lui sera rendue après la déduction d'éventuels dommages causés à l'immeuble, au mobilier ou aux équipements. En alternative, une carte de crédit sera demandée, autorisant la Direction à effectuer une pré-autorisation afin d'en vérifier la validité.

9. L'appartement est confié propre et en ordre, pourvu de tous les accessoires et les commodités, selon la typologie réservée. A l'intérieur du coin-cuisine est disponible l'inventaire complet de tout l'équipement et de la vaisselle. Le client, dans un délai de 24h maximum depuis son arrivée, doit signaler les éventuels éléments endommagés ou manquants, en remplissant le formulaire concernée. Il est interdit de déplacer en dehors de l'appartement les objets et l'équipement de la cuisine. Au moment du départ, il est nécessaire de laisser le coin-cuisine et la vaisselle propre et nettoyée. La poubelle doit être enlevée du logement et déposée à l'extérieur dans les conteneurs appropriés, suivant les critères de la collecte séparée. Au cas où l'appartement serait rendu en conditions non conformes à l'état de consigne ou avec des équipements manquants, le client se verrait débité du montant égal à la valeur nécessaire à la remise en état.
10. Il est interdit de fumer à l'intérieur des appartements et/ou de getter les mégots de cigarettes par les fenêtres et les balcons. Cette règle a comme but la protection des non-fumeurs et des personnes qui occuperont l'appartement ensuite, ainsi que la prévention d'éventuels incendies.
11. Les animaux (si conformes aux normes en vigueur en terme d'hygiène) sont les bienvenus et leur présence doit être signalée au moment de la réservation. Pendant le séjour ils doivent être tenus en laisse et porter une muselière. En aucun cas ils peuvent être laissés seuls dans les appartements, afin d'éviter qu'ils fassent des dommages à l'ameublement ou qu'ils dérangent les voisins. Il faut se munir des sachets appropriés et ramasser les excréments des zones communes et des pistes de ski. Il est interdit d'utiliser les linges de l'appartement loué pour nettoyer les animaux ou pour leur couchage. Si l'animal a l'habitude de monter sur les lits et les canapés, il faut se munir de serviettes ou draps personnels, afin d'éviter de salir les surfaces avec les poils ou autre.
12. Les appartements pourvus de coffre-fort, ont les instructions à l'intérieur. L'utilisation du coffre-fort est gratuite et, au moment du départ, ils doivent être laissés ouverts.
13. Le parking couvert de la résidence n'est pas surveillé, par conséquent la Direction n'assume aucune responsabilité pour des éventuels dommages ou vols des voitures.
14. La Direction n'assume en aucun cas la responsabilité des objets de valeur, de l'argent et des biens laissés sans surveillance dans la structure.
15. Il est demandé à tous d'adopter un comportement approprié à l'environnement de la montagne et à l'économie d'énergie. Vous êtes priés, quand vous quittez votre appartement, de retirer la carte qui permet l'éteignement automatique des lumières (le réfrigérateur reste toujours branché à l'électricité).